

Changement de propriétaire

À fournir pour un changement de titulaire :

Ancien certificat d'immatriculation	Barrée, datée et signée. S'il y avait plusieurs co-titulaires, chacun doit l'avoir signée.
Contrôle technique	De moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans.
Déclaration de cession	Remplie et signée par le vendeur et l'acquéreur.
Récépissé de déclaration d'achat	Concerne les véhicules achetés chez un professionnel de l'automobile. La carte grise doit être tamponnée et signer par le garage.
L'assurance	Attestation provisoire ou carte verte du véhicule
Permis de conduire du titulaire	Correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé
Un justificatif de domicile	datant de - de 6 mois, à l'adresse du titulaire qui va figurer sur la carte grise. (facture électricité, gaz, téléphone, eau - avis d'imposition - attestation assurance habitation- quittance de loyer d'un professionnel immobilier). Si personne hébergée : copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ; copie justificatif de domicile de l'hébergeant ; une attestation d'hébergement
Pour les personnes morales	Le K-bis de moins de 2 ans et le permis de conduire d'un gérant.
Procuration originale	Présentée avec les pièces d'identité du titulaire de la carte grise et de celui qui réalise la démarche.
Demande de certificat d'immatriculation	Complétée et signée au nom du titulaire.
Mandat d'immatriculation	Complété et signé au nom du titulaire.